



succession de mes parents

Par **BBrigitte**, le **23/01/2020** à **17:14**

Bonjour,

Ma mère est décédée en octobre 2018 et j'ai découvert sur son livret de famille qu'elle avait été mariée et divorcée avant son mariage avec mon père. Celui-ci vient de décéder le 11 janvier mais il avait la maladie d'Alzheimer et dans l'impossibilité de me donner des explications.

La succession de ma mère n'est toujours pas terminée (suite problème interne à l'étude notariale).

Je précise que je suis fille unique et seule héritière.

Une des assurances vie me demande un acte de notoriété. Le notaire qui a en charge maintenant les deux successions de mes parents m'a demandé de retrouver des témoins pour attester que je suis bien la fille de mes parents. Or j'ai perdu de vue mes amies d'enfance et les personnes pouvant être témoins résident dans la Haute-Loire alors que le notaire est dans l'Essonne où je suis domiciliée.

Je n'ai pas compris pourquoi des témoins sont nécessaires : le livret de famille ne suffit-il pas ? Les témoins ne vont pas pouvoir se déplacer en région parisienne.

Dans l'attente de votre réponse,

bien cordialement.

Par **Visiteur**, le **23/01/2020** à **18:26**

Bonjour 😊

Il serait effectivement préférable de trouver une solution, car faute de se voir produire les documents indispensables ou à défaut de témoins, le notaire peut être amené à demander à un généalogiste successoral de confirmer et de rechercher d'éventuels autres héritiers. Cela coûte en temps et argent.

Si vous trouvez des personnes en Haute-Loire, ils peuvent certainement témoigner à distance, via un notaire local.

Par **BBrigitte**, le **23/01/2020** à **18:34**

Bonsoir,

merci pour votre réponse. Il y a des personnes en Haute-Loire qui peuvent être témoins mais le notaire ne savait pas si un témoignage par procuration via un notaire local était possible en droit. Il a évoqué effectivement le fait de recourir à un généalogiste, ce que je voudrais éviter.

Mais je ne comprends toujours pas cette procédure d'avoir recours à des témoins puisque tous les papiers attestent que je suis bien leur fille (acte de naissance, livret de famille etc).